

La démarche se fait **uniquement par courrier**.

Vous devrez adresser les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°14879*01](#) de demande d'échange de permis de conduire complété, daté et signé, en indiquant clairement **vos** adresse électronique ou votre numéro de **téléphone portable**
- Formulaire [cerfa n°14948*01](#) référence 06 obligatoirement **imprimé en couleur**, complété, daté et signé
- 1 copie couleur recto-verso du permis de conduire à échanger
- 1 copie de [justificatif d'identité](#)
- 1 copie d'un [justificatif de domicile](#)
- 1 copie recto-verso :
 - du justificatif de votre résidence en France depuis au moins 6 mois (par exemple : contrat de location, contrat de travail, justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition...) **si vous êtes européen (sauf si vous êtes français), suisse ou monégasque**
 - de votre titre de séjour ou de la [vignette Ofii apposé sur votre passeport](#) **si vous n'êtes pas européen**
- 3 [photos](#) (dont 2 apposées sur les 2 formulaires cerfa)
- si vous habitez dans les départements Corse du Sud, Haute-Corse, Réunion, Guyane, Martinique, Mayotte, le montant de la [taxe régionale](#) par chèque à l'ordre du régisseur des recettes
- 1 enveloppe pré-affranchie tarif lettre suivie 50 g format "prêt à poster", libellée à vos nom et adresse.



Vous devez adresser votre dossier au service suivant :

Où s'adresser ?

Centre d'expertise et de ressources de titres (CERT) - Échanges de permis de conduire étrangers

Ce service traite les demandes, sauf si vous êtes domicilié à Paris.

Par courrier uniquement

CERT EPE
TSA 63527
44035 NANTES CEDEX 01

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1758>